



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 15 novembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) : un comité de pilotage régional pour suivre la mise en œuvre en Bretagne

La rénovation énergétique des logements est à la fois un enjeu environnemental, social et économique. En Bretagne, le parc résidentiel à rénover est particulièrement important et la performance énergétique représente un vrai levier économique sur les territoires à travers le maintien et le développement de compétences et d'emplois locaux.

Tous les partenaires et acteurs du logement et de l'énergie sont donc mobilisés pour la réussite du Plan de rénovation énergétique de l'habitat au niveau des 4 départements bretons. Sa coordination et le suivi de son avancement au niveau régional seront désormais assurés via un comité de pilotage¹ réuni ce 15 novembre à Rennes.

Lancé en septembre au niveau national, le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) s'appuie sur 3 axes principaux :

- amener les propriétaires à réaliser les travaux de rénovation en les informant, en les conseillant et en les accompagnant dans leurs réflexions et démarches,
- mettre en place des financements adaptés à la situation des familles, notamment pour lutter contre la précarité énergétique,
- développer la filière de la rénovation énergétique en mobilisant les professionnels du bâtiment.

Un enjeu particulier en Bretagne et une implication des acteurs déjà forte

Le parc privé résidentiel breton est important, très largement individuel (1,2 millions de logements) et majoritairement ancien (55 % du parc construit avant 1975), donc fortement consommateur d'énergie. Les enjeux de la rénovation énergétique sont donc largement partagés par tous les acteurs impliqués. Leurs représentants seront réunis au travers du comité de pilotage régional à intervalles réguliers pour établir, comme prévu par le PREH : la capitalisation des retours d'expérience, l'échange d'information, la coordination des actions mises en œuvre ou encore la mesure de l'atteinte des objectifs pour les 3 axes...

Dans chaque département, un comité opérationnel sera également réuni, sous l'autorité des préfets de département, pour piloter et suivre la mise en œuvre du PREH au plus près des territoires, afin de veiller au bon fonctionnement du réseau de proximité.

1 Le Comité de pilotage régional du PREH est composé par les représentants du Préfet de région et des Préfets de département, de la Région Bretagne, des Conseils généraux, des maires (AMF), des collectivités délégataires des aides à la pierre, de la DREAL et des DDTM (aussi en tant que délégués territoriaux de l'Agence nationale de l'habitat - ANAH), de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), des agences départementales d'information sur le logement (ADIL) des fédérations professionnelles du bâtiment, de la Chambre régionale des métiers, du réseau des Espaces Info Énergie, de la Caisse des dépôts.

Contacts presse :

Préfecture de la région Bretagne : Françoise Kieffer – 02 99 02 11 80 ou Morgane Tirel – 02 99 02 11 81
DREAL Bretagne : Corinne Gillet – 02 99 33 42 10

Un dispositif opérationnel

Les nouvelles aides prévues par le PREH concernent plus de deux tiers des ménages qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Elles s'ajoutent aux dispositifs de financement existants et les renforcent : Éco-PTZ, crédit d'impôt développement durable, subvention spécifique réservée aux ménages modestes (programme Habiter Mieux)... Ainsi, aides, prêts et subventions, parfois locales, peuvent s'additionner pour financer une part importante des travaux pouvant aller jusqu'à 80 % !

Comment les propriétaires peuvent-ils en bénéficier ?

Les propriétaires doivent contacter le numéro national unique (cf ci-après). Depuis cette plate-forme téléphonique, gérée par l'ADEME, ils sont alors dirigés en fonction de la nature des travaux, du type de logement, de la composition du ménage et de son niveau de revenus vers des interlocuteurs de proximité.

Ainsi 450 **Points rénovation info service** ont été identifiés au niveau national, dont **23 en Bretagne** pour proposer un accompagnement personnalisé. Ce réseau d'information mobilise de nombreux partenaires, dont les collectivités locales et les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) en tant que guichets de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), ainsi que les agences départementales d'information sur le logement (Adil) et les Espaces Info Énergie, soutenus par l'État, l'ADEME et la Région Bretagne.

À moyen terme, le rôle de Point rénovation info service pourra être étendu à des collectivités volontaires qui pourront se porter candidates sur la base du cahier des charges.

À ce jour, 8 collectivités bretonnes ont répondu à l'appel à projets qui visait à recueillir les candidatures de collectivités qui mettent en œuvre des actions particulières dans le domaine de la rénovation énergétique. L'objectif de cet appel à projets est de faire partager les retours d'expérience dans un réseau d'échanges national.

La mobilisation des réseaux professionnels

Pour la rénovation énergétique des logements, le nouveau Schéma régional Climat, Air, Énergie fixe un objectif ambitieux dans ce domaine et vise 45 000 logements rénovés par an d'ici 2020, en cohérence et en synergie avec les actions du Pacte électrique breton pour réduire la consommation globale d'électricité ou les priorités d'intervention du Plan bâtiment durable breton.

L'atteinte de ces objectifs passe bien sûr par la mobilisation des professionnels du bâtiment, en tant qu'**interlocuteurs privilégiés des particuliers** souhaitant réaliser des travaux de chauffage ou d'isolation, comme en tant que **détenteurs des compétences et de l'expertise** permettant de proposer une approche globale de la performance énergétique. Des ateliers de travail spécifiques sont donc programmés avec leurs représentants pour programmer des actions adaptées leur permettant de s'approprier pleinement le dispositif et de le rendre le plus efficace possible.

Éco-rénover votre logement devient aujourd'hui plus facile et moins cher !



renovation-info-service.gouv.fr
0 810 140 240
PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Agence nationale de l'habitat Anah

AGENCE NATIONALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

p.2/2

Contacts presse :

Préfecture de la région Bretagne : Françoise Kieffer – 02 99 02 11 80 ou Morgane Tirel – 02 99 02 11 81
DREAL Bretagne : Corinne Gillet – 02 99 33 42 10